

*Phil.* C'est seulement pour dire qu'un Electeur n'est pas plus au dessus des Princes en Allemagne, que les Senateurs sont au dessus des autres nobles en Pologne.

*Eug.* Mais vous m'avouerez toujours, que les Senateurs en Pologne n'ont pas plus de part aux Elections que les autres.

*Phil.* Je l'avoue *Eugene*, & je dis que c'est aussi principalement dans le point de l'Election que consiste le pouuoir & la prerogative de nos Electeurs, qui les met au dessus de simples Senateurs. Car le College Electoral, separé de la Diete ou de l'assemblée generale, à droit de deliberer de tout, mais il n'a point de pouuoir d'arrester des choses de consequence, excepté la seule Election, mais cellecy ne luy donne point de Superiorite.

*Eug.* Les Electeurs pourtant pretendent quelque chose de plus, & vous sçavez ce que les Capitulations leur accordent,

*phil.*